

Fiche d'inscription 2023 / 2024



- Inscription
- Réinscription

Renseignements concernant le pratiquant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : . . / . . /

Adresse :

Code postal :

Ville :



:



:

e-mail : @

(votre adresse mail n'est communiquée à aucun organisme)

Nom du représentant légal :

Cours souhaité :

Inscrivez le code du cours souhaité (voir liste des cours)

Coût de la cotisation annuelle : €

Réduction

(- 10% sur chacune des cotisations à partir de 2 adhérents de la même famille) : - €

Total à régler : €

Mode de règlement :

Chèque ANCV Espèces Virement

(les chèques doivent être libellés à l'ordre du CAL Judo)

Le règlement total de cotisation devra être acquitté au plus tard en décembre dans le cas de paiement en plusieurs fois.

Autorisation – décharge (obligatoire pour tous les participants)

- 1) Accepte que mon enfant ci-dessus nommé(e) fasse partie de l'association CAL Judo.
- 2) Suis informé(e) que les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. Le club décline toute responsabilité en dehors des heures de cours et en dehors du dojo.
- 3) Autorise les dirigeants et professeurs de l'association à faire transporter à l'hôpital et à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale d'urgence rendue nécessaire par l'état éventuel de mon enfant. Merci de signaler ci-dessous toute allergie ou intolérance médicamenteuse.
- 4) Autorise le CAL Judo à procéder à des captations d'image et de voix. Autorise le CAL Judo à utiliser et diffuser les voix et images ainsi captées pour la promotion de l'association et de la discipline, et ce sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Certificat médical

Pour les adhérents majeurs un certificat médical mentionnant la « non contre-indication à la pratique du judo y compris en compétition » est obligatoire.

L'**attestation-questionnaire-santé** peut remplacer le certificat médical pour les adhérents mineurs. Cette attestation peut être signée par le(s) parent(s) si toutes les réponses au questionnaire santé ont été négatives.

Si vous possédez un passeport sportif n'oubliez pas de faire apposer le cachet du médecin à l'endroit prévu à cet effet.

Traitement des données (le CAL Judo vous informe)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 20/06/2018 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Conformément à nos statuts les noms, adresses et dates de naissance sont communiqués à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). Les autres informations (numéro de téléphone et adresse e-mail) sont, elles, à usage uniquement interne. Elles servent à vous communiquer des informations sur l'organisation des cours, les manifestations prévues (compétitions, assemblées, fête du club, ...) ou à vous prévenir en cas de problème.

Responsabilité

En dehors des horaires de cours la responsabilité du club et des entraîneurs n'est pas engagée. Les parents doivent accompagner leurs enfants, et avant de les quitter s'assurer de la présence de l'entraîneur.

En l'absence de certificat médical, le judoka ne pourra pas participer aux entraînements.

Date et signature du représentant légal :